

# **Rapport trimestriel RI :**

## **Ressources des bénéficiaires et dynamique du système**

### **(août 2019)**

1. Vue générale (avril 2019)
2. Couverture des besoins (avril 2019)
3. Activité lucrative (avril 2019)
4. Evolutions 2012 - 2019

#### Annexes :

1. Fiche RI (avril 2019)
2. Couverture des besoins et activité lucrative (avril 2019)

Mise à jour : Olivier Giroud (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.50.21  
Courriel : [olivier.giroud@vd.ch](mailto:olivier.giroud@vd.ch)

Contact : Anouk Friedmann Wanshe (DGCS)  
Tél. : 021 / 316.52.86  
Courriel : [anouk.friedmann@vd.ch](mailto:anouk.friedmann@vd.ch)

---

**Rappel concernant le périmètre d'étude de ce rapport**

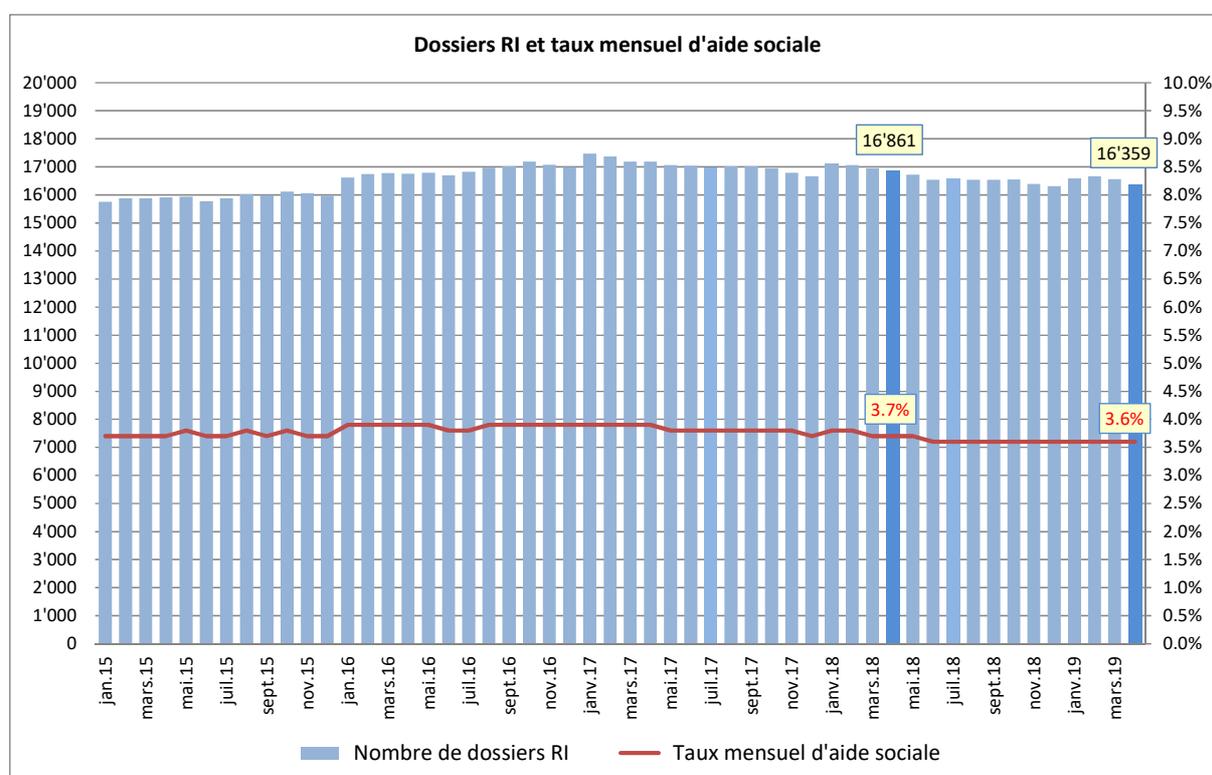
Est pris en compte ici tout dossier RI, ramené au mois de prestation considéré, ayant fait l'objet d'une prestation financière pour l'un de ses membres. Ce dossier est dit « actif ».  
A noter que le paiement a lieu le plus souvent au cours du mois de prestation, mais parfois aussi au cours des deux mois qui lui succèdent.

**1) Vue générale (avril 2019)**

Baisse du nombre de dossiers et baisse du taux d'aide sociale

En avril 2019, 16'359 dossiers RI sont actifs, soit 3,0% de moins qu'en avril 2018, ce qui correspond à une diminution d'environ 500 dossiers. Dès juin 2018, le taux mensuel d'aide sociale<sup>1</sup>, qui mesure le rapport entre bénéficiaires RI et population résidante, baisse à 3,6% ; un tel taux n'avait plus été atteint depuis janvier 2015. Le taux d'aide sociale d'avril 2019 est ainsi inférieur de 0,1 point de pourcentage à celui d'avril 2018 (3,7%) [Gr.1].

Gr.1



Au cours du dernier semestre (novembre 2018 à avril 2019), la variation annuelle est constamment négative ; en moyenne sur ce semestre, la variation annuelle diminue de 2,5%, alors que l'année précédente cette baisse n'était que de 1,8% [T.1]. La baisse du nombre de dossiers concerne les dossiers gérés par les CSR et les autorités d'application autres que le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés) : -2,1%, en variation annuelle par rapport au même semestre de l'année précédente), mais surtout ceux du CSIR (-8,2%). Pour rappel, les charges relatives aux dossiers gérés par le CSIR (prestations financières pour les bénéficiaires et frais de personnel) sont financées par la Confédération.

<sup>1</sup> Le taux mensuel d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidante permanente de 18 à 64 ans. Il figure sur la fiche RI de StatVD, annexe 1.

T.1

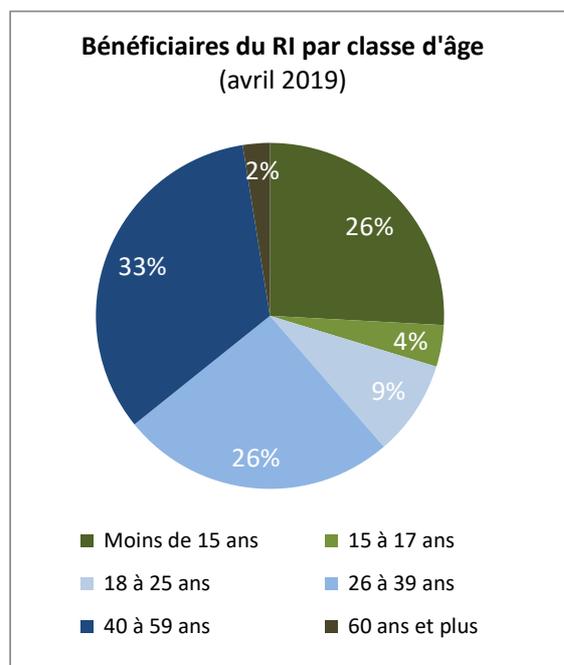
	Variation par rapport au même mois de l'année précédente		
Novembre 17	- 1.7%		Novembre 18
Décembre 17	- 1.9%		Décembre 18
Janvier 18	- 2.2%		Janvier 19
Février 18	- 1.7%		Février 19
Mars 18	- 1.4%		Mars 19
Avril 18	- 1.9%		Avril 19
Moyenne sur 6 derniers mois	- 1.8%		- 2.5%

**Les 16'359 dossiers d'avril 2019 concernent 26'273 personnes.**

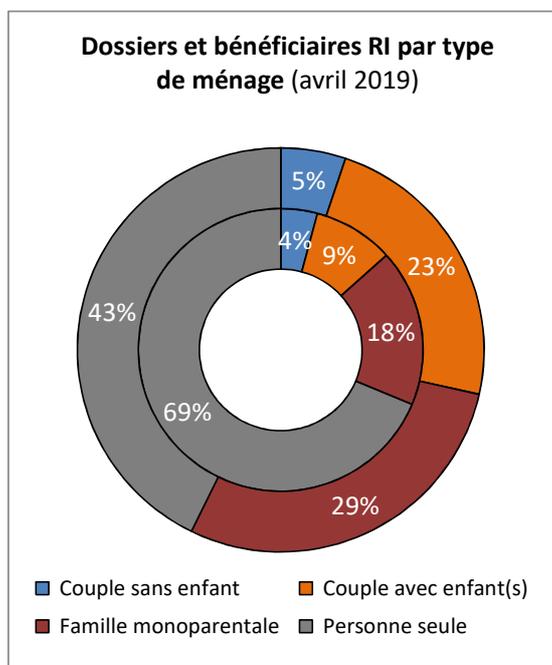
En avril 2019, les mineurs représentent 30% des bénéficiaires de l'aide sociale, les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans 9%. Un quart des bénéficiaires est âgé de 26 à 39 ans et un tiers a entre 40 et 59 ans. Les bénéficiaires de 60 ans et plus représentent 2% du total [Gr.2].

Au fil du temps, on constate que la part des dossiers de personnes seules tend à augmenter légèrement ; en avril 2019, 69% des dossiers sont des dossiers de personnes seules [Gr.3]. Les familles monoparentales représentent 18% des dossiers RI et 29% des bénéficiaires (2'939 dossiers pour 7'539 personnes). Les familles composées de couples avec enfant(s) comptent pour 9% des dossiers et 23% des bénéficiaires (1'504 dossiers pour 6'140 personnes). Aux personnes seules et aux familles avec enfant(s) s'ajoutent les couples sans enfant, au nombre de 678 en avril 2019. Par ailleurs, on relève qu'un peu plus d'une personne sur deux au RI vit au sein d'un ménage comprenant un ou plusieurs enfants.

Gr.2



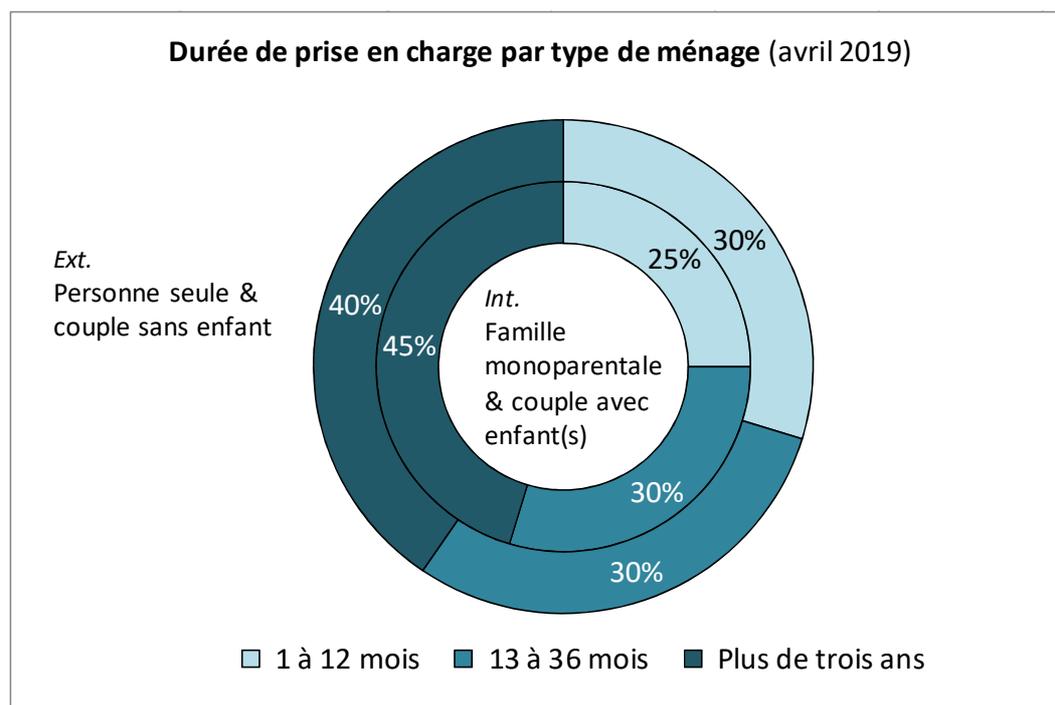
Gr.3



La durée de prise en charge peut être calculée de différentes manières. Dans le cadre de ce rapport, il s'agit de calculer, sur les dossiers actifs en avril 2019, le nombre de mois écoulés depuis la date de la dernière décision d'octroi du RI (dernière IDEC).

La durée de prise en charge dépend du type de ménage : elle est plus longue pour les familles avec enfant(s) que pour les personnes seules et les couples sans enfant. En janvier 2019, 46% des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) ont une prise en charge qui dure depuis plus de 3 ans contre 40% des autres types de dossiers (personnes seules et couples sans enfant) [Gr.4]. L'annexe 2 donne les chiffres détaillés par type de ménage et intervalles de durée de 6 mois.

Gr.4



Les enfants entraînent des charges supplémentaires qui peuvent conduire les ménages disposant de faibles revenus à recourir au RI, par ailleurs, dans le cas des familles monoparentales, les enfants constituent souvent un obstacle à la prise d'une activité lucrative ou à une augmentation du taux d'activité susceptible d'élever le niveau des ressources.

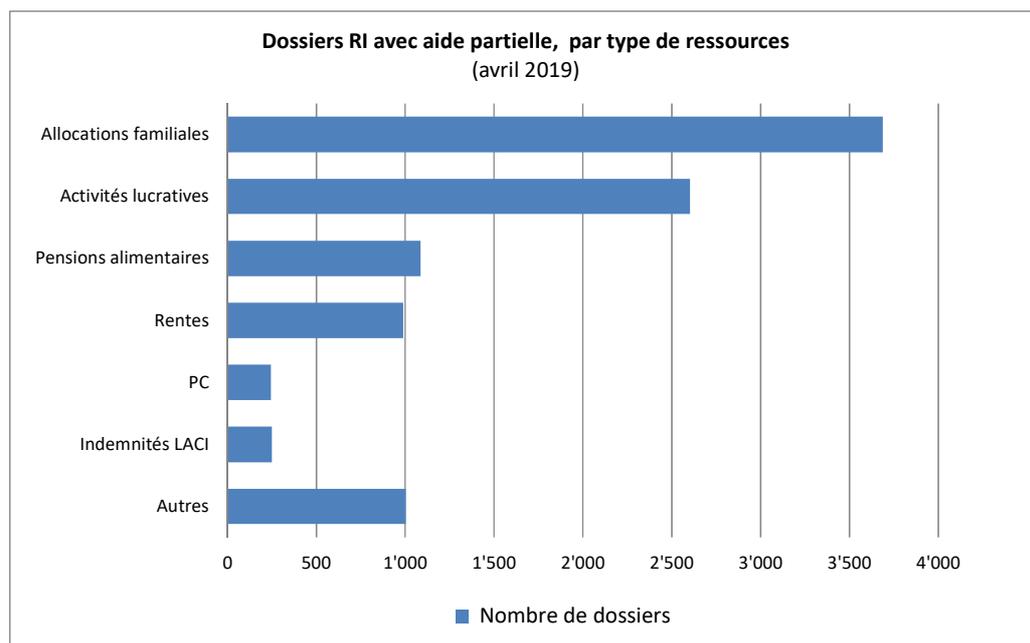
## 2) Couverture des besoins (avril 2019)<sup>2</sup>

Dans le cadre du RI, les besoins vitaux sont déterminés par un barème, en fonction de la composition du ménage<sup>3</sup>.

En avril 2019, 57,5% des dossiers RI ont perçu une aide financière complète ; autrement dit, il n'existait pas d'autre ressource que le RI pour couvrir les besoins des personnes concernées par ces dossiers.

Le RI est versé en complément à d'autres ressources à environ 6'950 dossiers. Pour ceux-ci, le RI complète une ou plusieurs autres ressources dont les plus fréquentes sont les allocations familiales et les ressources provenant d'une activité lucrative [Gr.5].

### Gr.5



Selon le type de ménage concerné, la proportion d'aide complète diffère passablement [Gr.6]. Ce sont avant tout les personnes seules qui n'ont pas d'autre ressource que le RI : 76.5% des personnes seules ont une aide complète. Les autres types de ménages ont majoritairement des aides partielles : 55% des ménages de couples sans enfant et 89% des ménages avec enfant(s) ont des aides partielles.

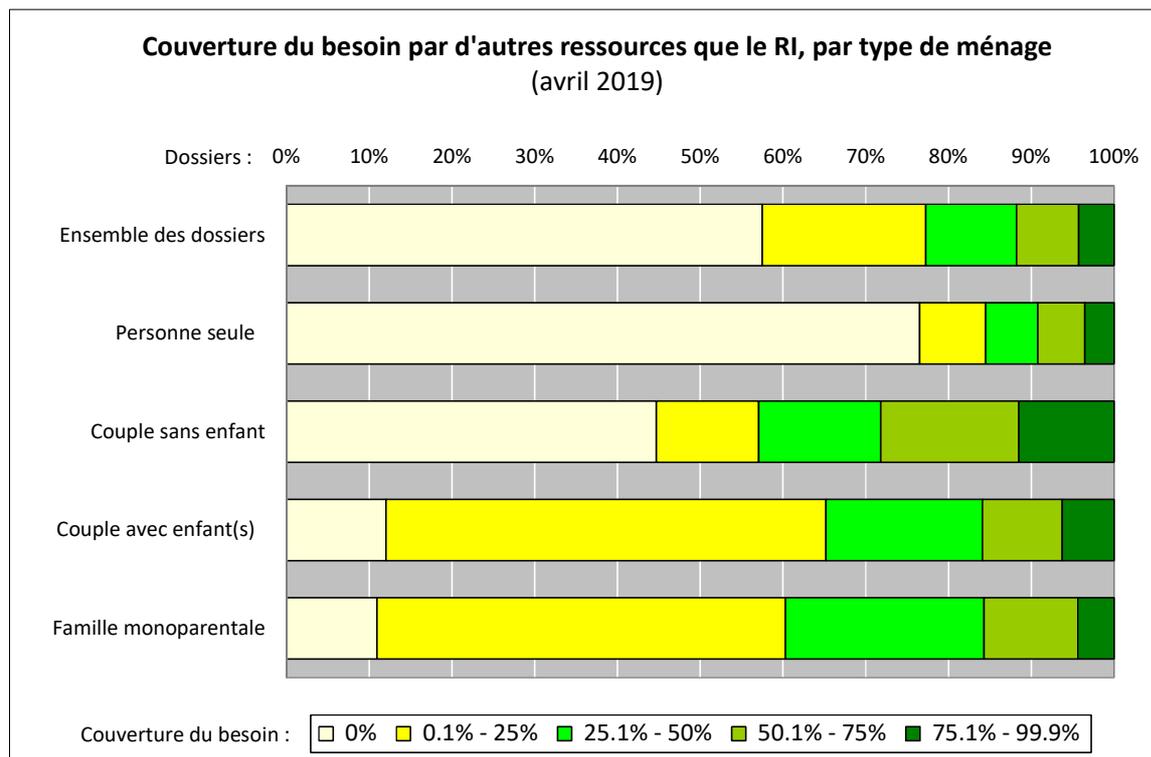
Certains dossiers ont un taux de couverture de leurs besoins, par d'autres ressources que le RI, relativement élevé. Ainsi, 1'925 dossiers disposent de ressources supérieures à la moitié de leurs besoins, dont près de 700 dossiers pour lesquels leurs ressources dépassent les trois quarts de leurs besoins (4% de l'ensemble des dossiers).

L'annexe 2 présente un tableau détaillé du taux de couverture du besoin selon le type de ménage et la durée d'aide.

<sup>2</sup> Source : DGCS.

<sup>3</sup> Le règlement d'application de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise définit des forfaits pour l'entretien et l'intégration sociale et les montants maximums admis pour le loyer et les frais afférents.

Gr.6



**3) Activité lucrative (avril 2019)<sup>4</sup>**

Les bénéficiaires du RI qui exercent une activité lucrative ont droit à une franchise déduite lors du calcul du montant de l'aide<sup>5</sup>.

La proportion de dossiers, qui disposent de ressources provenant d'une activité lucrative, tend à diminuer grâce à la mise en place des PC familles ; celles-ci permettent à une partie des familles avec un revenu lucratif de s'affranchir du RI. En avril 2019, les dossiers RI avec activité lucrative représentent 15,9% de l'ensemble des dossiers, soit quelque 2'600 dossiers.

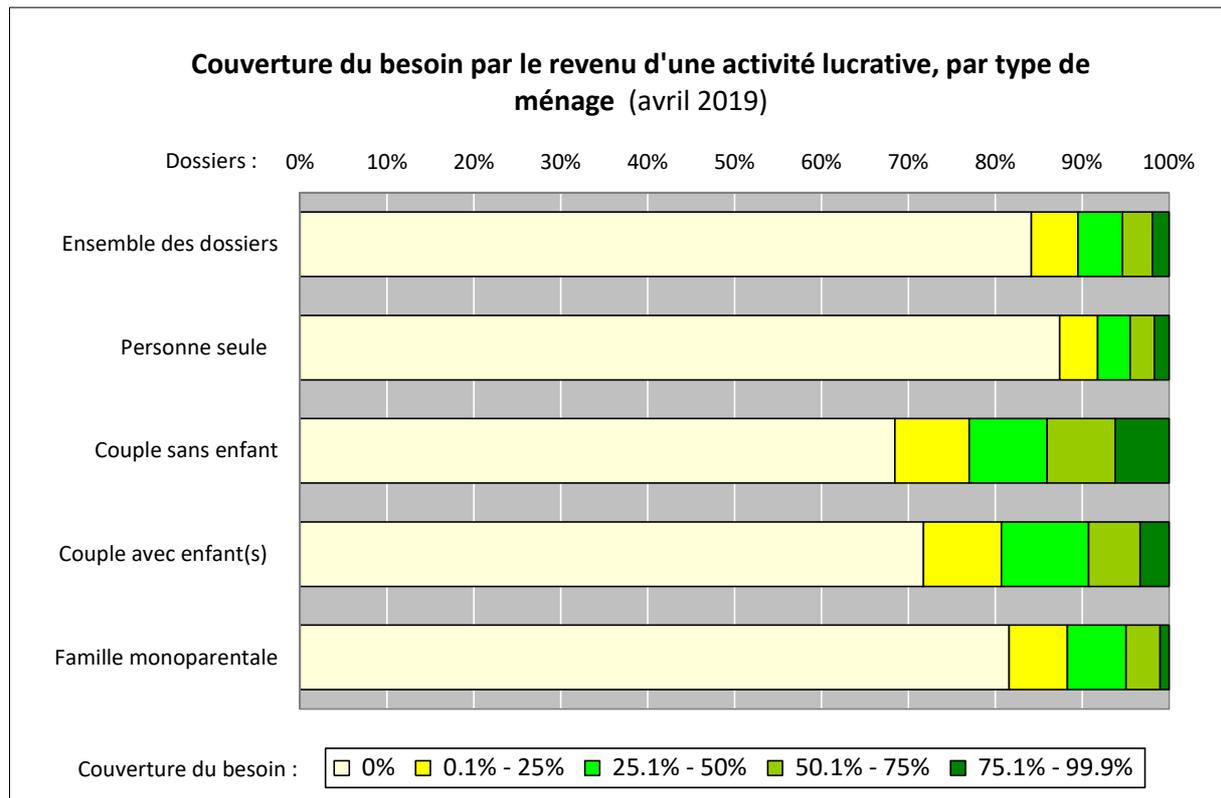
La proportion de dossiers avec activité lucrative reste cependant plus élevée pour les couples sans enfant (31,6%, 214 dossiers) et les couples avec enfant(s) (28,3%, 425 dossiers), que pour les familles monoparentales (18,4%, 541 dossiers) et les personnes seules (12,6%, 1'414 dossiers) [Gr.7].

Au RI, seuls 5,4% des dossiers bénéficient d'un revenu provenant d'une activité lucrative qui leur permet de faire face à plus de la moitié de leurs besoins ; dont 1.9% (312 dossiers en avril 2019) ont un revenu lucratif qui couvre plus des trois quarts de leurs besoins. La part de ces taux de couverture des besoins par le revenu d'une activité lucrative est faible, quel que soit le type de ménage ; toutefois, parmi les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), la proportion de ceux qui couvrent plus de la moitié de leurs besoins, grâce à leur revenu lucratif, est significativement plus élevée que pour les personnes seules ou les familles monoparentales. Pour le détail, voir l'annexe 2.

<sup>4</sup> Source : DGCS.

<sup>5</sup> Fr. 200.- au maximum pour une personne seule, Fr. 400.- au maximum pour un couple dont les deux membres travaillent ou pour une famille monoparentale avec plus d'un enfant.

Gr.7



#### 4) Evolutions 2012-2019<sup>6</sup>

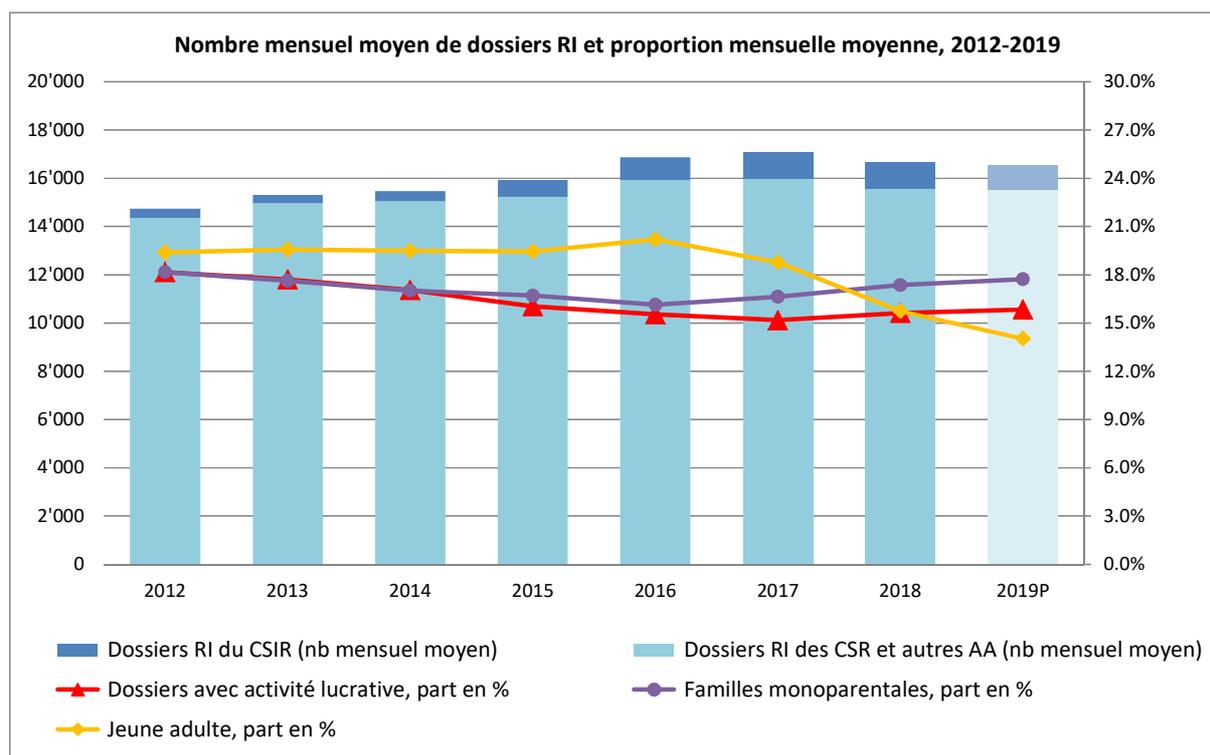
Le nombre mensuel moyen de dossiers RI<sup>7</sup> passe de 14'700 en 2012 à 17'060 en 2017, notamment sous l'influence de la croissance du nombre de dossiers gérés par le CSIR<sup>8</sup> en 2015 et 2016 ainsi que l'augmentation du nombre de dossiers de personnes seules. En 2017, avec l'entrée en vigueur des mesures prises par la nouvelle LASV, le nombre de dossiers mensuel se stabilise puis baisse, en 2019, à 16'540.

L'effet de la mise en application de ces mesures s'observe notamment sur la part que représentent les dossiers de jeunes adultes sur l'ensemble des dossiers. En 2016, les dossiers de jeunes adultes représentent 20% de l'ensemble des dossiers ; en 2017, la proportion baisse à 19%, puis à 16% en 2018 et 14% en 2019 [Gr.8].

La part des dossiers avec activité lucrative est en diminution depuis 2012 : alors qu'ils comptaient pour 18% de l'ensemble cette année-là, les dossiers avec activité lucrative ne représentent plus que 15% des dossiers RI en moyenne mensuelle en 2017, avant de remonter légèrement et se stabiliser à 16% en 2018 et 2019. Cette diminution s'explique notamment par la mise en place des PC Familles qui ont permis à maintes familles avec activité lucrative de s'affranchir du RI.

Quant aux ménages monoparentaux, leur proportion reste sensiblement plus importante à l'aide sociale que dans la population vaudoise. Les ménages monoparentaux représentent en effet 7,7% de l'ensemble des ménages privés<sup>9</sup> contre 17,7% des ménages au RI en 2019.

Gr.8



<sup>6</sup> Source : données 2012-2018 : fiches RI et séries de Statistique Vaud.

<sup>7</sup> 2012 à 2018 : valeurs sur 12 mois. ; 2019 : valeurs de janvier à avril.

<sup>8</sup> En 2014, le CSIR gérait en moyenne 420 dossiers par mois ; en 2017 et 2018, la moyenne se situe aux alentours de 1'100.

<sup>9</sup> Source : OFS, Relevé structurel 2017.

# Revenu d'insertion (RI), Vaud, avril 2019



Statistique Vaud

Département des finances  
et des relations extérieures

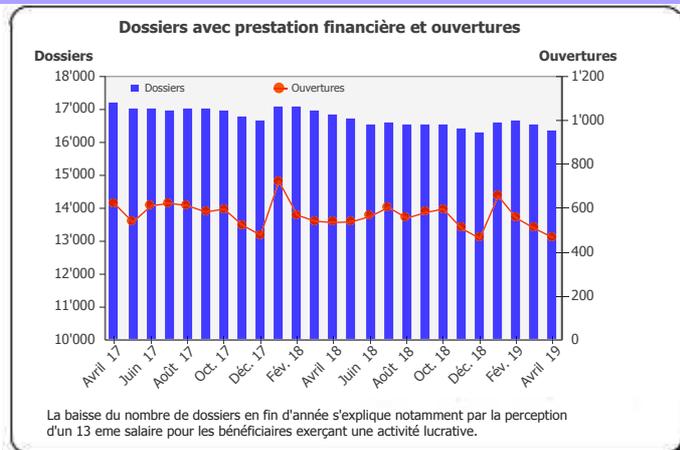
Données générales	Nombre	Variation mensuelle (1)	Variation annuelle (1)
Dossiers avec prestation financière	16'359	-1.2%	-3.0%
Ouverture de dossiers (2)	465	-8.5%	-13.1%
Fermetures de dossiers, décembre 2018 (3)	612	41.7%	5.2%
Ensemble des bénéficiaires (4)	26'273	-0.9%	-1.7%
Bénéficiaires, n.c. personnes à charges (5)	18'541	-1.2%	-2.9%
Bénéficiaires suivis par un ORP (6)	2'856	-1.0%	-4.5%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle	3'666	2.9%	-0.7%

## Dossiers avec prestation financière

Type de ressources	Nombre	%
Sans ressources	9'429	58%
Avec ressources (7)	6'930	42%
revenus d'activité	2'592	16%
revenus liés à une mesure d'insertion	9	0%
prestations LACI	248	2%
rentes et autres prestations sociales	4'616	28%
pensions alimentaires	1'077	7%
autres ressources	407	2%

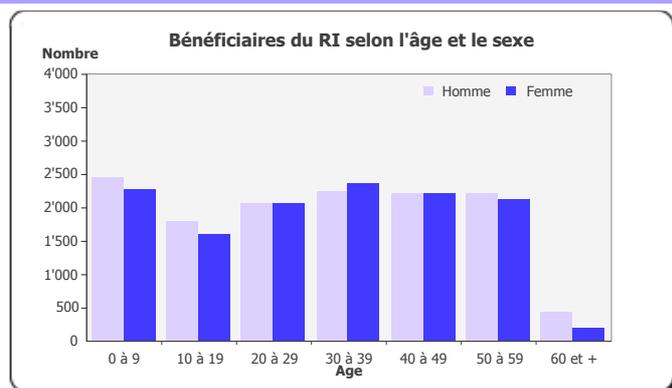
  

Type de ménage	Nombre	%
Personne seule	11'238	69%
Couple sans enfant	678	4%
Couple avec enfants mineurs	1'496	9%
Familles monoparentales avec enfants mineurs	2'924	18%
Famille avec adultes à charge	23	0%



## Ensemble des bénéficiaires

Type de personne	Nombre	%
Bénéficiaire principal	16'359	62%
Conjoint ou concubin de la personne principale	2'182	8%
Mineurs à charge	7'709	29%
Majeurs à charge	23	0%



## Bénéficiaires, non compris personnes à charge

	avec prestation financière		Bénéficiaires avec mesure d'insertion sociale (8)		Bénéficiaires suivis par un ORP avec ou sans prestation financière		avec mesure d'insertion professionnelle (9)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Total</b>	<b>18'541</b>	<b>100%</b>	<b>2'739</b>	<b>100%</b>	<b>2'856</b>	<b>100%</b>	<b>775</b>	<b>100%</b>
<b>Sexe</b>								
Homme	9'398	51%	1'461	53%	1'761	62%	499	64%
Femme	9'142	49%	1'278	47%	1'095	38%	276	36%
<b>Age</b>								
Moins de 18 ans	105	1%	0	0%	0	0%	0	0%
18 à 25 ans	2'326	13%	967	35%	216	8%	57	7%
26 à 29 ans	2'083	11%	392	14%	269	9%	71	9%
30 à 39 ans	4'627	25%	651	24%	831	29%	233	30%
40 à 49 ans	4'418	24%	448	16%	779	27%	214	28%
50 à 59 ans	4'321	23%	262	10%	715	25%	194	25%
60 à 64 ans	528	3%	16	1%	46	2%	6	1%
65 ans et plus	133	1%	3	0%	0	0%	0	0%
<b>Nationalité</b>								
Suisse	9'059	49%	967	35%	1'483	52%	419	54%
UE 27	3'114	17%	295	11%	559	20%	178	23%
Autre Europe	1'695	9%	156	6%	181	6%	49	6%
Reste du monde	4'673	25%	1'321	48%	633	22%	129	17%
<b>Formation déclarée</b>								
Scolarité obligatoire	7'824	42%	1'113	41%	1'146	40%	260	34%
Formation professionnelle	5'088	27%	378	14%	1'084	38%	343	44%
Maturité	796	4%	86	3%	165	6%	40	5%
Ecole prof. sup., haute école	1'613	9%	119	4%	457	16%	130	17%
Non classable/Inconnu	3'220	17%	1'043	38%	4	0%	2	0%

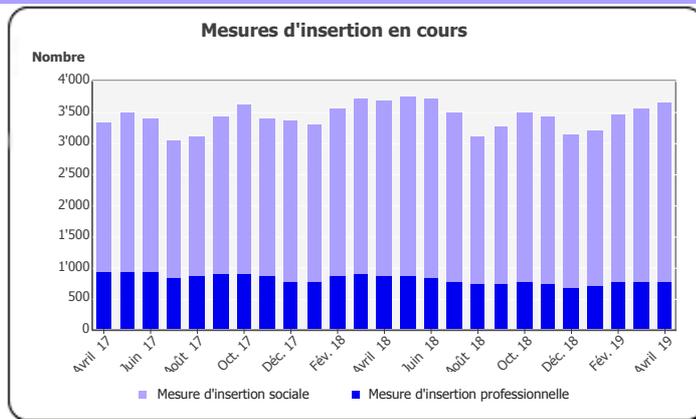
## Mesures d'insertion professionnelle et sociale

### Mesures d'insertion professionnelle 783

Stage professionnelle	2%
Allocation cantonale d'initiation au travail	11%
Prestation de formation (10)	54%
Emploi d'insertion	33%

### Mesures d'insertion sociale 2'883

Formation (11)	37%
Restauration du lien social	10%
Préservation de la situation économique	20%
Individualisée (12)	33%

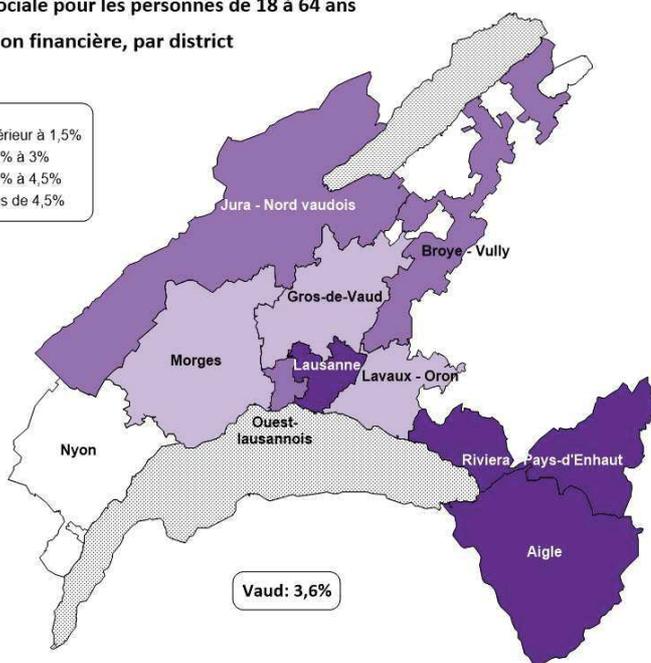


## Fermeture de dossiers, décembre 2018

Principaux motifs de fermeture	Nombre	Variation mensuelle
Amélioration de la situation financière	147	43%
dont prise ou reprise d'emploi, changement taux d'activité	137	47%
Obtention autres prestations sociales	211	43%
dont indemnité LACI	37	42%
prestations complémentaires AVS/AI	42	367%

## Taux d'aide sociale (13)

### Taux d'aide sociale pour les personnes de 18 à 64 ans avec prestation financière, par district



Villes (14)	Avril 18	Avril 19
Aigle	6.3%	6.5%
Lausanne	5.9%	5.4%
Prilly	5.8%	5.4%
Pully	2.0%	1.6%
Renens	4.9%	5.1%
Lutry	1.1%	0.9%
Ecublens	2.7%	2.6%
Morges	3.2%	3.0%
Gland	2.1%	1.9%
Nyon	2.2%	2.2%
Montreux	6.6%	6.9%
La Tour-de-Peilz	4.4%	4.5%
Vevey	6.8%	6.6%
Yverdon-les-Bains	6.3%	6.3%
Districts		
Aigle	4.9%	5.0%
Broye-Vully	4.5%	4.6%
Gros-de-Vaud	1.5%	1.5%
Jura-Nord vaudois	4.4%	4.2%
Lausanne	5.3%	4.9%
Lavaux-Oron	1.9%	1.8%
Morges	2.0%	1.9%
Nyon	1.5%	1.4%
Ouest lausannois	4.0%	3.9%
Riviera-Pays-d'Enhaut	4.9%	5.0%
Vaud	3.7%	3.6%

- Variation par rapport au mois précédent / à l'année précédente.
- Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois.
- Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. La date de fermeture correspond au dernier mois de prestation.
- Personne vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant le mois.
- Bénéficiaire principal avec prestation financière et conjoint ou concubin de la personne principale durant le mois.
- Bénéficiaire du RI inscrit auprès d'un office régional de placement (ORP) à la fin du mois étudié.
- Un dossier peut se trouver dans plusieurs sous-catégories.
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion sociale au moins un jour durant le mois. Les mesures d'insertion sociale sont délivrées par les centres sociaux régionaux (CSR)
- Toute personne qui a suivi une mesure d'insertion professionnelle au moins un jour durant le mois et qui est bénéficiaire du RI. Les mesures d'insertion professionnelle sont délivrées par les ORP.
- Cours, stages et mesures visant à la clarification des aptitudes professionnelles.
- Bilan de compétence et cours.
- Les mesures individualisées sont des mesures ne faisant pas partie du catalogue des mesures recommandées par le SPAS.
- Le taux d'aide sociale correspond au nombre de personnes de 18 à 64 ans vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois rapporté à la population résidente permanente de 18 à 64 ans.
- Communes de plus de 10'000 habitants.

Définitions relatives à la fiche mensuelle: <http://www.stat.vd.ch/ri>

avr.2019	Tous les dossiers payés	Durée d'aide : 6 mois et moins	Durée d'aide : 7 à 12 mois	Durée d'aide : 13 à 18 mois	Durée d'aide : 19 à 24 mois	Durée d'aide : 2 à 3 ans	Durée d'aide : 3 à 4 ans	Durée d'aide : Plus de 4 ans
	Tous ménages							
<b>couverture du besoin</b>	n = 16 356	n = 2 689	n = 1 963	n = 1 456	n = 1 273	n = 2 138	n = 1 641	n = 5 196
0%	9 404 57.5%	1 537 57.2%	1 166 59.4%	866 59.5%	732 57.5%	1 256 58.7%	910 55.5%	2 937 56.5%
0.1%-25%	3 229 19.7%	359 13.4%	312 15.9%	270 18.5%	275 21.6%	434 20.3%	375 22.9%	1 204 23.2%
25.1%-50%	1 798 11.0%	302 11.2%	217 11.1%	117 8.0%	134 10.5%	233 10.9%	204 12.4%	591 11.4%
50.1%-75%	1 227 7.5%	275 10.2%	172 8.8%	129 8.9%	85 6.7%	136 6.4%	112 6.8%	318 6.1%
75.1%-100%	698 4.3%	216 8.0%	96 4.9%	74 5.1%	47 3.7%	79 3.7%	40 2.4%	146 2.8%
<b>couverture du besoin</b>	Personne seule							
	n = 11 235	n = 1 938	n = 1 413	n = 1 027	n = 882	n = 1 454	n = 1 081	n = 3 440
0%	8 598 76.5%	1 364 70.4%	1 043 73.8%	779 75.9%	670 76.0%	1 149 79.0%	836 77.3%	2 757 80.1%
0.1%-25%	895 8.0%	162 8.4%	122 8.6%	96 9.3%	85 9.6%	92 6.3%	87 8.0%	251 7.3%
25.1%-50%	709 6.3%	148 7.6%	102 7.2%	47 4.6%	51 5.8%	85 5.8%	84 7.8%	192 5.6%
50.1%-75%	635 5.7%	153 7.9%	96 6.8%	68 6.6%	47 5.3%	74 5.1%	49 4.5%	148 4.3%
75.1%-100%	398 3.5%	111 5.7%	50 3.5%	37 3.6%	29 3.3%	54 3.7%	25 2.3%	92 2.7%
<b>couverture du besoin</b>	Couple sans enfant							
	n = 678	n = 111	n = 79	n = 54	n = 55	n = 78	n = 76	n = 225
0%	303 44.7%	39 35.1%	28 35.4%	21 38.9%	25 45.5%	43 55.1%	36 47.4%	111 49.3%
0.1%-25%	84 12.4%	12 10.8%	8 10.1%	10 18.5%	12 21.8%	8 10.3%	6 7.9%	28 12.4%
25.1%-50%	100 14.7%	22 19.8%	10 12.7%	6 11.1%	5 9.1%	13 16.7%	8 10.5%	36 16.0%
50.1%-75%	113 16.7%	19 17.1%	15 19.0%	9 16.7%	7 12.7%	8 10.3%	21 27.6%	34 15.1%
75.1%-100%	78 11.5%	19 17.1%	18 22.8%	8 14.8%	6 10.9%	6 7.7%	5 6.6%	16 7.1%
<b>couverture du besoin</b>	Couple avec enfant(s)							
	n = 1 504	n = 234	n = 154	n = 143	n = 95	n = 221	n = 189	n = 468
0%	181 12.0%	47 20.1%	43 27.9%	30 21.0%	13 13.7%	22 10.0%	14 7.4%	12 2.6%
0.1%-25%	800 53.2%	69 29.5%	55 35.7%	60 42.0%	54 56.8%	141 63.8%	122 64.6%	299 63.9%
25.1%-50%	284 18.9%	44 18.8%	30 19.5%	19 13.3%	22 23.2%	37 16.7%	37 19.6%	95 20.3%
50.1%-75%	145 9.6%	35 15.0%	17 11.0%	17 11.9%	5 5.3%	15 6.8%	12 6.3%	44 9.4%
75.1%-100%	94 6.3%	39 16.7%	9 5.8%	17 11.9%	1 1.1%	6 2.7%	4 2.1%	18 3.8%
<b>couverture du besoin</b>	Fam. monoparentale							
	n = 2 939	n = 406	n = 317	n = 232	n = 241	n = 385	n = 295	n = 1 063
0%	322 11.0%	87 21.4%	52 16.4%	36 15.5%	24 10.0%	42 10.9%	24 8.1%	57 5.4%
0.1%-25%	1 450 49.3%	116 28.6%	127 40.1%	104 44.8%	124 51.5%	193 50.1%	160 54.2%	626 58.9%
25.1%-50%	705 24.0%	88 21.7%	75 23.7%	45 19.4%	56 23.2%	98 25.5%	75 25.4%	268 25.2%
50.1%-75%	334 11.4%	68 16.7%	44 13.9%	35 15.1%	26 10.8%	39 10.1%	30 10.2%	92 8.7%
75.1%-100%	128 4.4%	47 11.6%	19 6.0%	12 5.2%	11 4.6%	13 3.4%	6 2.0%	20 1.9%
<b>couverture du besoin par salaire</b>	Tous ménages							
	n = 16 356	n = 2 689	n = 1 963	n = 1 456	n = 1 273	n = 2 138	n = 1 641	n = 5 196
0%	13 762 84.1%	2 151 80.0%	1 634 83.2%	1 195 82.1%	1 059 83.2%	1 817 85.0%	1 392 84.8%	4 514 86.9%
0.1%-25%	882 5.4%	153 5.7%	91 4.6%	95 6.5%	77 6.0%	105 4.9%	79 4.8%	282 5.4%
25.1%-50%	833 5.1%	169 6.3%	117 6.0%	63 4.3%	65 5.1%	99 4.6%	100 6.1%	220 4.2%
50.1%-75%	567 3.5%	123 4.6%	81 4.1%	66 4.5%	47 3.7%	79 3.7%	53 3.2%	118 2.3%
75.1%-100%	312 1.9%	93 3.5%	40 2.0%	37 2.5%	25 2.0%	38 1.8%	17 1.0%	62 1.2%
<b>couverture du besoin par salaire</b>	Personne seule							
	n = 11 235	n = 1 938	n = 1 413	n = 1 027	n = 882	n = 1 454	n = 1 081	n = 3 440
0%	9 821 87.4%	1 642 84.7%	1 228 86.9%	880 85.7%	761 86.3%	1 275 87.7%	942 87.1%	3 093 89.9%
0.1%-25%	492 4.4%	98 5.1%	58 4.1%	61 5.9%	41 4.6%	45 3.1%	43 4.0%	146 4.2%
25.1%-50%	422 3.8%	82 4.2%	60 4.2%	28 2.7%	36 4.1%	55 3.8%	57 5.3%	104 3.0%
50.1%-75%	310 2.8%	64 3.3%	46 3.3%	39 3.8%	28 3.2%	48 3.3%	28 2.6%	57 1.7%
75.1%-100%	190 1.7%	52 2.7%	21 1.5%	19 1.9%	16 1.8%	31 2.1%	11 1.0%	40 1.2%
<b>couverture du besoin par salaire</b>	Couple sans enfant							
	n = 678	n = 111	n = 79	n = 54	n = 55	n = 78	n = 76	n = 225
0%	464 68.4%	74 66.7%	46 58.2%	33 61.1%	36 65.5%	56 71.8%	55 72.4%	164 72.9%
0.1%-25%	58 8.6%	8 7.2%	8 10.1%	7 13.0%	7 12.7%	7 9.0%	3 3.9%	18 8.0%
25.1%-50%	61 9.0%	14 12.6%	7 8.9%	5 9.3%	2 3.6%	8 10.3%	7 9.2%	18 8.0%
50.1%-75%	53 7.8%	6 5.4%	9 11.4%	4 7.4%	5 9.1%	4 5.1%	8 10.5%	17 7.6%
75.1%-100%	42 6.2%	9 8.1%	9 11.4%	5 9.3%	5 9.1%	3 3.8%	3 3.9%	8 3.6%
<b>couverture du besoin par salaire</b>	Couple avec enfant(s)							
	n = 1 504	n = 234	n = 154	n = 143	n = 95	n = 221	n = 189	n = 468
0%	1 079 71.7%	136 58.1%	108 70.1%	94 65.7%	71 74.7%	172 77.8%	147 77.8%	351 75.0%
0.1%-25%	135 9.0%	17 7.3%	9 5.8%	13 9.1%	8 8.4%	23 10.4%	18 9.5%	47 10.0%
25.1%-50%	151 10.0%	33 14.1%	23 14.9%	13 9.1%	11 11.6%	14 6.3%	17 9.0%	40 8.5%
50.1%-75%	89 5.9%	29 12.4%	8 5.2%	11 7.7%	4 4.2%	9 4.1%	6 3.2%	22 4.7%
75.1%-100%	50 3.3%	19 8.1%	6 3.9%	12 8.4%	1 1.1%	3 1.4%	1 0.5%	8 1.7%
<b>couverture du besoin par salaire</b>	Fam. monoparentale							
	n = 2 939	n = 406	n = 317	n = 232	n = 241	n = 385	n = 295	n = 1 063
0%	2 398 81.6%	299 73.6%	252 79.5%	188 81.0%	191 79.3%	314 81.6%	248 84.1%	906 85.2%
0.1%-25%	197 6.7%	30 7.4%	16 5.0%	14 6.0%	21 8.7%	30 7.8%	15 5.1%	71 6.7%
25.1%-50%	199 6.8%	40 9.9%	27 8.5%	17 7.3%	16 6.6%	22 5.7%	19 6.4%	58 5.5%
50.1%-75%	115 3.9%	24 5.9%	18 5.7%	12 5.2%	10 4.1%	18 4.7%	11 3.7%	22 2.1%
75.1%-100%	30 1.0%	13 3.2%	4 1.3%	1 0.4%	3 1.2%	1 0.3%	2 0.7%	6 0.6%

Couverture du besoin : part du besoin brut couverte par l'ensemble des ressources du ménage

Couverture du besoin par salaire : part du besoin brut couverte par les revenus de l'activité lucrative de l'ensemble du ménage